



MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU TRESOR

Coordination Nationale de la Microfinance

« FAVORISER L'ACCES DE TOUS A LA MICROFINANCE » RECOMMANDATIONS ET ENGAGEMENTS DE L'ATELIER DE LANCEMENT DU « BLUE BOOK »

PREAMBULE

- **Considérant** la Déclaration du Millénaire et en particulier les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), visant l'éradication de l'extrême pauvreté et la réduction de la pauvreté de moitié d'ici 2015 ;
- **Considérant** les engagements du Madagascar Action Plan (MAP) priorisant le Développement Rural - Engagement 4, Défi 2 « Améliorer l'accès au financement rural », Engagement 6 « Economie à forte croissance », Défi 4 « Réformer le système bancaire et financier » ;
- **Considérant** les recommandations du Livre Bleu publié en 2006 par les Nations Unies intitulé « Construire des Secteurs Financiers Accessibles à Tous pour le Développement » et l'appel lancé par les Nations Unies aux décideurs du monde entier à développer des visions et des orientations et à exécuter des stratégies pour la finance inclusive ;
- **Prenant en compte** les Axes Stratégiques de la Stratégie Nationale de la Microfinance (SNMF) :
 - Axe 1 : Amélioration du cadre économique légal et réglementaire pour un développement harmonieux et sécurisé du secteur,
 - Axe 2 : Offre viable et pérenne de produits et services adaptés, diversifiés et en augmentation, notamment dans les zones non encore couvertes par des Institutions de MicroFinances (IMFs) professionnelles,
 - Axe 3 : Organisation du cadre institutionnel de manière à permettre une bonne structuration du secteur, une coordination efficace du secteur et une conduite efficiente de la SNMF ;et les résultats obtenus après leur mise en œuvre.
- **Considérant** l'objectif du Madagascar Action Plan (MAP) d'atteindre le taux de pénétration de 13% en 2012.

Les participants de l'Atelier ont émis les RECOMMANDATIONS et les ENGAGEMENTS ci-après :

Thème 1 : « Réactualisation et Alignement de la SNMF aux priorités du MAP »

RECOMMANDATIONS :

L'Etat met en place et assure un environnement favorable au développement du secteur :

- Instituer un système et des procédures judiciaires permettant le recouvrement des créances par les IMFs et de réalisation des garanties,
- Prendre les dispositions, dans les meilleurs délais possibles, pour accélérer l'applicabilité du cadre légal et réglementaire,
- Mobiliser toutes les parties prenantes : Gouvernement, Bailleurs de Fonds, Collectivités Décentralisées, Secteur privé, Société civile,
- Etudier et mettre en place des mesures incitatives permettant de réduire les disparités régionales afin d'assurer une meilleure couverture géographique

ENGAGEMENTS :

- La Coordination Nationale de la MicroFinance (CNMF) s'engage à intensifier ses actions dans la coordination globale du secteur, à diffuser les informations et à intensifier la sensibilisation pour la promotion du secteur ;

- Les Associations Professionnelles et les IMFs s'engagent à élaborer un Plan de Communication en collaboration avec la CNMF qui assurera le relais pour mobiliser les ressources auprès des Bailleurs de Fonds.

Thème 2 : « Professionnalisation et Renforcement des capacités des IMFs »

RECOMMANDATION :

- Intensifier le plaidoyer auprès des Bailleurs de Fonds à apporter leur appui financier substantiel pour le renforcement des capacités des IMFs, visant leur développement institutionnel, sous toutes ses formes : formation, transfert de compétences, échanges d'expériences, coaching, Mieux coordonner les appuis en matière de formation et trouver les synergies et complémentarités des différentes parties prenantes.

ENGAGEMENT :

- Les Instituts Supérieurs de formation s'engagent à participer activement en étroite collaboration avec la profession, au renforcement des capacités des ressources humaines pouvant intervenir dans ce secteur et ceci conformément aux normes communément admises.

Thème 3 : « Diversification et extension de l'offre de services et de produits »

Les IMF présentes déclarent qu'elles fourniront leurs meilleurs efforts pour :

- augmenter la couverture géographique en s'installant dans les localités présentant un environnement qu'elles jugent favorable
- identifier les besoins et offrir des produits adaptés à leur clientèle
- mieux prendre en compte les impacts sociaux tout en gardant leur objectif de pérennité
- promouvoir la culture de crédit

RECOMMANDATIONS :

- A l'Etat (Coordination Nationale de la MicroFinance et Structures Déconcentrées) :
 - o Sensibiliser les autorités locales à la culture de crédit et aux enjeux de la microfinance
- Aux Bailleurs de Fonds et Associations Professionnelles :
 - o Renforcer les appuis financiers et techniques aux IMFs pour permettre les innovations (produits et services annexes).

Thème 4 : « Accès des IMFs à des ressources financières externes »

RECOMMANDATIONS :

- A la Coordination Nationale de la MicroFinance, à la Banque Centrale de Madagascar, aux Associations Professionnelles :
 - o Etudier la possibilité pour les IMFs de bénéficier des concours de la Banque Centrale de Madagascar (BCM) ;
- A la Coordination Nationale de la MicroFinance, aux Bailleurs de Fonds et aux Banques :
 - o Renforcer et promouvoir le refinancement des IMFs en s'appuyant sur les mécanismes existant dont le Fonds de Renforcement Institutionnel et Financier (FRIF) du FENU,
 - o Favoriser l'articulation des IMF avec le Système Bancaire en mettant en place des fonds de garantie (ARIZ/AFD par exemple), des fonds de renforcement institutionnel
- A l'Etat, aux Bailleurs de Fonds, au Secteur Privé, à la Société Civile :
 - o Etudier et promouvoir la création d'un fonds national de refinancement permettant l'accès des IMFs à des ressources à moyen et à long terme
- Au Comité de Suivi de la Déclaration de Dakar :
 - o Activer la mise en place du Fonds Régional Afrique, recommandé par la Déclaration de Dakar.

ENGAGEMENT :

Le Catholic Relief Services (CRS) est disposé à étudier avec les IMFs la création d'une Fondation destinée à refinancer les IMFs.

CONCLUSION

Le Comité de Pilotage de la Stratégie Nationale de MicroFinance s'assurera du suivi de la mise en œuvre de ces recommandations et engagements.

Fait à Antananarivo, le 05 février 2007.